

Université Abderrahmane MIRA de Bejaia

Faculté SECG

Département des Sciences Économiques

ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

L2 Économie (2023-24)

Section B

M. CHALANE Smail

APPENDICE AU CHAPITRE 4 :

Le second contre-choc pétrolier à partir de 2014 :
Quel parallèle avec la crise financière de la fin des années 1980 ?

AVERTISSEMENT !!!

- Cet appendice (prolongement) du chapitre 4 se propose de dresser quelques points de comparaison entre la crise financière de la fin des années 1980 et celle qu'a vécu le pays à partir de 2014 au lendemain du second contre-choc pétrolier (après celui de 1986).
- Voir également le *Dossier de TD n° 4*, qui décrit avec plus de détails l'évolution de la situation économique et sociale du second semestre 2014 jusqu'au soulèvement populaire (*Hirak*) du 22 février 2019.

- Le retournement brutal des marchés pétroliers au second semestre 2014 installe l'Algérie, pour la seconde fois depuis l'Indépendance, dans une situation de grande vulnérabilité qui, par certains aspects, est comparable à la situation ayant prévalu au lendemain du contre-choc pétrolier de 1986.
- Il rappelle avec force l'échec affligeant de toutes les politiques économiques de développement menées depuis les fin des années 1960 : le prix du pétrole continue malheureusement à ajuster, dans une large mesure et même plus que jamais, le budget de l'État, la balance des paiements, le taux de change, le volume des différentes subventions et une majorité de prix dont le taux de salaire réel.
- Notons que la comparaison avec le contre-choc pétrolier de 1986 – pourtant tellement évidente – n'a jamais été tolérée dans le discours officiel !

- Depuis 2015, la balance commerciale du pays devient déficitaire (17,034 milliards USD en 2015 ; 17,063 milliards USD en 2016 ; 11,194 milliards USD en 2017 ; 5,03 milliards USD en 2018 ; déjà 6,11 milliards USD pour l'année 2019) pour la première fois depuis une vingtaine d'années pratiquement, plombée par l'effondrement des recettes liées aux hydrocarbures.
- Avec la chute de la fiscalité pétrolière, le déficit budgétaire devient permanent depuis 2014 : 3 186 milliards DA en 2014 ; 3 172 milliards DA en 2015 et 2 344 milliards DA en 2016 ; 1 590 milliards DA en 2017 ; 3 471 milliards de DA en 2018 ; 1457 milliards de DA en 2019, soit 12,2% du PIB.

- Jusqu'en 2016, c'est essentiellement le **Fonds de régulation des recettes (FRR)**, créé justement pour compenser l'impact des fluctuations des prix du pétrole sur le budget, qui a permis de résorber le déficit budgétaire ; il a été ponctionné de 2 965, de 2 886 et de 1 387 milliards DA, respectivement en 2014, 2015 et 2016.
- Pour l'année 2017, le FRR n'a permis d'absorber que partiellement le déficit du Trésor ; le gouvernement a fini par puiser tout ce qui reste dans le FRR (784 milliards DA) pour financer en partie le déficit de 2017.
- AU FINAL : le FRR, prévu à l'origine en tant qu'épargne pour les générations futures, **a été complètement épuisé à fin février 2017** (DGT), soit moins de 3 ans après le déclenchement de la crise !

- Face à cette baisse drastique des prix du pétrole qui a débuté à la mi-2014, **une véritable panique s'est emparée du personnel politique de l'État dès la fin de l'année 2014.**
- Le gouvernement est alors contraint de mettre en œuvre une politique de rigueur face à la perspective d'équilibres économiques et financiers plus tendus.
- Cette politique de rigueur s'est traduite par l'**augmentation des prix des carburants**, la **limitation des importations**, l'**abandon de nombreux projets d'infrastructures jugés non prioritaires** et, enfin, la **réduction (voir le gèle comme en 2015) du recrutement dans pratiquement tous les secteurs de la Fonction Publique.**
- Les restrictions budgétaires ont touché aussi les différents mécanismes et dispositifs d'**aide à l'emploi** et à **la création d'activités pour les jeunes promoteurs** (ANSEJ, CNAC et ANGEM).

- En fait, les mesures qui ont été prises jusqu'ici concernent directement le plan financier.
- À partir de 2016, le gouvernement commence par **introduire des restrictions quantitatives à l'importation** en mettant en place des **licences d'importation (quotas)**, notamment pour les véhicules et le ciment.
- L'objectif étant de réduire la facture des importations et d'encourager la production nationale.
- Par exemple, le quota d'importation de véhicules a ainsi été réduit de moitié (à 152.000 unités) par rapport au nombre importé en 2015 (plus de 300.000 unités).

- Par ailleurs, depuis 2017, le Gouvernement fixe chaque année une **liste de produits interdits à l'importation**.
- Depuis 2018, certains produits précédemment interdits à l'importation sont désormais simplement soumis à un ***Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS)***, soit une taxe douanière supplémentaire qui se situe entre 30 et 200%.
- Rappelons que le DAPS a été institué dans le cadre de la Loi de Finances 2018 dans le but de remplacer à terme la liste des 851 produits interdits à l'importation.
- Là aussi, l'objectif affiché par les pouvoirs publics est la protection de la production nationale en rendant les prix des produits importés prohibitifs.

- Ces restrictions commerciales sont évidemment critiquées par les partenaires commerciaux de l'Algérie, notamment par l'Union Européenne (il faut dire que ces mesures protectionnistes sont contraires aux dispositions de l'accord d'association UE-Algérie signé en 2005).
- Dans un premier temps, toutes ces mesures visant à limiter les importations ont provoqué des pénuries sporadiques et surtout des hausses importantes et brutales des prix.
- Toutefois, l'interdiction d'importation de 851 produits et le DAPS, en ouvrant des opportunités aux importateurs et commerçants de produire sur place les produits soumis à ces dispositifs, commencent bien à entraîner une certaine dynamique d'import-substitution.
- La question est de savoir dans quelle mesure la production domestique et les entreprises locales sauront tirer profit de ces restrictions commerciales exceptionnelles, et donc nécessairement temporaires, pour proposer une offre locale de substitution durablement compétitive à ces produits longtemps importés.

- En outre, toujours pour compenser la baisse de la fiscalité pétrolière, le gouvernement décide dans le cadre des lois de finances (LF) de 2017 et 2018 :
 - **d'augmenter la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP)**, ce qui s'est traduit par une flambée des prix des carburants. À titre d'exemple pour 2017 : +14,11% pour le prix de vente en détail de l'essence normale ; +12,94% et +13,08% respectivement pour le super et l'essence sans plomb ; +7,85% pour le gasoil. Entre 2015 et 2017, soit en l'espace de deux ans, les prix du carburant ont augmenté en moyenne de plus de 40%. En 2018, le prix des carburants a de nouveau augmenté d'au moins 30% en moyenne ;
 - **d'accroître certains impôts indirects**, avec notamment : *i)* la TVA qui augmente de 2 points en 2017, passant de 17 à 19% pour le taux normal et de 7 à 9% pour le taux réduit ; *ii)* la taxe foncière et celle sur les véhicules neufs ont doublé en 2016.
 - **d'augmenter certains droits de timbre**, comme par exemple les prix des timbres du passeport biométrique qui passe à 6000 DA en 2017.

- Suite à ces augmentations de taxes, impôts et droits de timbre, on assiste là aussi à des hausses importantes et brutales des prix de la plupart des biens et services ; c'est surtout l'augmentation des coûts de transport et de la TVA qui sert de prétexte aux acteurs du circuit de distribution pour justifier les hausses inconsidérées des prix.
- En définitive, c'est une véritable « anarchie » qui prévaut en matière de prix depuis au moins 2016, avec des hausses inconsidérées, l'absence de tout contrôle, la spéculation et l'apparition des pénuries (lait reconditionné, huile alimentaire...).

- En plus des restrictions à l'importation et des augmentations des taxes et impôts indirects, d'autres mesures exceptionnelles sont mises en œuvre.
- La première mesure concerne le blanchiment de l'argent informel, appelé « *mise en conformité volontaire* » : elle ouvre droit contre un impôt de 7 % à la possibilité pour toute personne sans condition aucune de bancariser ses fonds (*i.e.* de les réintroduire dans circuit bancaire officiel).
- **Cette mesure est pour le moins immorale** : elle légalise et légitime la richesse informelle contre un taux inférieur à l'IRG sur les revenus de simples travailleurs !
- **Injuste et immorale, cette opération s'est révélée au final un échec** ; elle n'a permis, trois mois après son lancement (novembre 2015), de ne récolter qu'entre 3 et 3,5 milliards de dinars (30 et 35 millions de dollars) contre une dizaine de milliards espérée pour la fin décembre de la même année.
- On peut apprécier la maigreur du résultat sachant que le *cash* non déclaré est estimé au minimum à 1/4 de la masse monétaire en circulation, soit 40 milliards de dollars environ.

- En outre, le gouvernement lance en avril 2016 un **emprunt obligataire** baptisé « Emprunt National pour la Croissance Économique » (ENCE).
- Les obligations émises sont d'une valeur de 50 000 DA chacune et assorties de deux taux d'intérêt fixés en fonction du délai de remboursement : les obligations de 3 ans avec un taux d'intérêt de 5% et celles de 5 ans avec un taux d'intérêt de 5,75%.
- La souscription à l'emprunt obligataire d'État est ouverte à la fois aux particuliers et aux entreprises. L'objectif affiché par les pouvoirs publics étant de **mobiliser l'épargne domestique** (notamment les liquidités en circulation dans la sphère informelle) pour financer le déficit budgétaire, et particulièrement les projets d'infrastructures en cours (et non pas, en principe, les dépenses courantes de l'État).

- En fait, l'emprunt obligataire, lancé en avril 2016 avec une durée de souscription de six mois, **sonne comme un aveu d'échec de l'opération de « mise en conformité fiscale »**.
- Au lieu d'un impôt de 7 %, il offre, quasiment dans les mêmes conditions, 5 % d'intérêt pour 3 ans et 5,75 % pour 5 ans.
- Alors qu'on rachète l'argent informel avec l'opération de « mise en conformité volontaire », **on ampute dans le cadre de cet emprunt obligataire l'épargne des ménages et des entreprises du secteur formel** sachant que le taux d'inflation (6,4% en moyenne annuelle pour cette année 2016 selon l'ONS) est déjà supérieur au taux offert.
- **Les objectifs assignés à l'emprunt obligataire n'ont pas été atteints** : l'argent récolté était déjà « bancarisé » pour l'essentiel et provient à hauteur de 60 à 70% des entreprises publiques.
- Signalons que l'argent récolté au titre de l'emprunt obligataire est **quasi-instantanément épuisé pour éponger en partie le déficit budgétaire de l'année 2016**

- En définitive : Pour ne pas mettre à l'arrêt les grands projets (ports, routes, etc.), l'État a fait appel pour la première fois dans l'histoire du pays à l'**emprunt obligataire** et a garanti de l'amnistie fiscale l'argent thésaurisé dans l'informel en échange de son dépôt dans les banques.
- Finalement, devant la faiblesse du rendement de ces deux modes de financement, l'État n'a pas hésité à **recourir à la « planche à billet » à partir de 2017**, dans le cadre du financement dit « non-conventionnel » (i-e : par la création monétaire *ex nihilo*) du déficit budgétaire.
- En à peine deux ans (entre le 01 janvier 2017 et fin janvier 2019), les avances accordées par la Banque d'Algérie au Trésor public ont ainsi atteints **6 556 milliards de DA**, se répartissant en 2 185 milliards de DA en 2017, 3 471 milliards de DA en 2018 et 1 000 milliards de DA à fin janvier 2019.
- À moyen-long terme, l'option du financement monétaire du déficit budgétaire ne manquera pas de nourrir des **tensions inflationnistes**, et donc des pertes massives de pouvoir d'achat pour de larges couches de la population, comme en 1993-94.

- Plombé par la baisse des prix du pétrole et du gaz, l'Algérie s'est très vite retrouvé au bord d'une **crise économique et sociale majeure**.
- La **crise politique latente** depuis le 22 février 2019 avec la contestation populaire inédite dans le cadre du *Hirak*, la détérioration inexorable des conditions de vie de la population, la crise sanitaire de la COVID-19 et la répression féroce contre les opposants politiques et les activistes du *Hirak* (qui a débuté au lendemain des présidentielles du 12/12/2019) ajoute évidemment encore plus d'incertitudes.
- L'**inflation**, contenue durant une longue période, réapparaît et menace de devenir importante compte tenu de la détérioration des indicateurs macroéconomiques et des choix politiques (dépréciation du dinar sur le marché informel, financement monétaire du déficit budgétaire, retardement de certaines mesures d'ajustement à cause de la crise politique et de la vigueur de la contestation sociale depuis le 22 février 2019...).
- En définitive, les **effets du contre-choc pétrolier** ne se limite pas uniquement à la sphère économique ; ils nourrissent également les **tensions sociales** et **l'instabilité politique** dans le pays.

QUESTIONS DE COURS /
CONSIGNES DE RÉVISION
POUR L'EXAMEN

- Les supports de cours qui vous sont communiqués ne sont qu'une synthèse, un résumé de la matière étudiée, qui reprend donc uniquement les principaux repères historiques de l'évolution de l'économie algérienne depuis l'Indépendance.
- Ils ne constituent pas en l'état un support de révision « opérationnel » pour préparer l'examen final du module.
- En partant des *questions de révision données à la fin de chaque chapitre*, essayez de préparer des **fiches de révision « personnelles »** à partir :
 - de ce *résumé du cours* (et éventuellement du *polycopié complet*) ;

- L'examen final du module est constitué d'une dissertation (notée 12 points) et d'une question directe (notée sur 8 points).
- Il vous sera proposé trois (3) sujets de dissertation *au choix*.
- Il sera ainsi demandé à l'étudiant de choisir un (1) sujet et de rédiger une dissertation en mobilisant les connaissances et les informations pertinentes pour traiter le sujet.
- La dissertation doit comporter nécessairement une introduction, un développement structuré (avec un plan adapté) et une conclusion.
- Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Des points seront ainsi attribués à la présentation de la copie, à la cohérence textuelle et à la correction de la langue (voir la *Note méthodologique n° 2*)

QUESTIONS DE RÉVISION

(Voir également *Dossier de TD n° 4*)

- 1) Le retournement brutal des marchés pétroliers au second semestre 2014 installe l'Algérie, pour la seconde fois depuis l'Indépendance, dans une situation de grande vulnérabilité qui, par certains aspects, est comparable à la situation ayant prévalu au lendemain du contre-choc pétrolier de 1986. Dès lors, une véritable panique s'est emparée du personnel politique de l'État dès la fin de l'année 2014. Quelles sont les premières mesures mises en œuvre par les autorités pour palier aux effets de la chute des prix des hydrocarbures à partir de 2014, et quelles étaient les répercussions de ces mesures aux plans économique et social ?
- 2) Dans quelle mesure on peut tracer un « parallèle » entre la crise multidimensionnelle (économique, sociale et politique) de la fin des années 1980 et celle qui a débuté avec le second contre-choc pétrolier à partir de l'année 2014 (dont le point culminant a été le mouvement populaire du *Hirak* en 2019), notamment en ce qui concerne l'évolution des équilibres macroéconomiques et financiers du pays, la réaction « à chaud » des autorités et la gestion politique de la crise ?